

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.

Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à la violence des milieux de la drogue dans le quartier "Midi".

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

La violence liée aux milieux de la drogue dans les environs de la gare du Midi est induite par les trafiquants ainsi que par certains consommateurs. Cependant, il n'aura échappé à personne, parmi les observateurs avisés, que de nombreux mineurs non accompagnés (MENA) en grand nombre dans le quartier, sont utilisés par les réseaux criminels. Ils sont ainsi utilisés pour faire le guet, mais parfois également pour vendre de la drogue ou pour exécuter de basses œuvres. Pire, ces MENA sont mis sous pression par le biais de diverses brutalités. La presse relève ainsi, violences, viols, tortures, et « Child Focus » a enregistré l'an dernier 332 disparitions inquiétantes de MENA sachant que le nombre réel est sans doute bien plus élevé. Parmi ces disparitions, 256 concernaient des enfants et 30 concernaient des jeunes de moins de 13 ans !

Si cette situation ne concerne qu'en partie notre commune, ces réalités et ces chiffres effroyables doivent nous mener à nous interroger sur la part que notre Commune prend pour endiguer un phénomène insoutenable.

Ainsi, dans quelle mesure le Collège est-il au courant de cette situation particulièrement préoccupante ?

Outre les services de police, quels sont les services communaux qui interviennent et dans le cadre de quelles collaborations ?

Comment évolue la problématique des MENA dans notre Commune et dans le quartier du Midi en particulier ?

Monsieur le Bourgmestre-Président donne lecture du texte suivant :

Mijnheer de Burgemeester-Voorzitter geeft lezing van de volgende tekst:

Indépendamment des actions policières stricto sensu et celles prises par les Communes voisines de Saint-Gilles (où se situe la gare) mais aussi de Bruxelles-Ville, je porte à la connaissance de l'assemblée les éléments suivants :

Depuis 2019 environ, le service « Prévention » a commencé à observer l'arrivée de ces jeunes "MENA en errance" sur notre territoire, principalement dans le quartier de

Cureghem. Ces jeunes, originaires pour la plupart du sud de la Méditerranée, cumulent une série de difficultés liées à leurs modes de vie : sans-abrisme, polytoxicomanie, délinquance de survie et risque de Traite des Êtres humains par des réseaux d'adultes. Ce mode de vie et ces vulnérabilités mettaient en échec les dispositifs classiques de prise en charge pensés pour le public mineur (« FEDASIL » pour les mineurs migrants et aide à la jeunesse pour les jeunes en danger).

En 2022, via un financement « Contrat local de Sécurité », une psychologue de rue et une travailleuse sociale de rue orientées sur la santé ont été engagées afin d'aller à la rencontre de ce public, renforcer les liens avec ces jeunes et leur offrir un accompagnement psycho-social : répondre aux besoins humanitaires, renouer du lien avec des référents adultes, les réaffilier - si possible - aux réseaux de prise en charge institutionnels (« FEDASIL », service des Tutelles, principalement).

Parallèlement, dès 2021, avec un consortium comprenant les CPAS de Bruxelles, Anderlecht et Saint-Gilles, le service « Prévention » a réfléchi à des solutions structurelles plus adaptées à ce public et a cherché à favoriser la mise en place d'un "Centre Bas-Seuil" pour MENA en errance, afin de proposer une mise à l'abri et un soutien psycho-éducatif à ces jeunes dans un espace sûr (hors de la rue) qui laisse suffisamment de temps aux travailleurs sociaux pour les réaffilier aux structures classiques de prise en charge.

Concernant la question de la Traite des Êtres humains, elle est difficile à aborder de manière frontale dans le cadre du travail social que nous effectuons avec les jeunes. Il faut d'abord qu'eux-mêmes prennent conscience qu'ils sont victimes de réseaux d'exploitation, qu'ils nous fassent suffisamment confiance pour nous raconter des histoires souvent douloureuses et, le cas échéant, qu'ils acceptent de se confier aux services de protection et à la Police, ce qui n'est pas simple. Il est très probable que ces jeunes, dans leurs stratégies de survie, servent de "petites mains" aux réseaux actifs dans les communes (trafic de drogue, recel, etc.). Nos services insistent en priorité sur des stratégies de mise à l'abri (via le « Centre Bas-Seuil » notamment), nous visons à (re)nouer le lien avec leurs référents institutionnels (les tuteurs notamment), et à leur proposer des activités visant à renforcer leurs facteurs de protection (formation en premiers secours, activités psycho-éducatives, etc.).

Voilà ce qu'il me semblait pertinent d'évoquer avec vous en écho à vos interrogations légitimes. Il est vrai que le sujet est sensible et qu'il nécessite un débat approfondi.

G. VAN GOIDSENHOVEN confirme que le sujet est effectivement sensible et mérite toute l'attention des autorités car la situation devient progressivement alarmante. On peut s'interroger sur le sort de ces jeunes dont certains disparaissent sans laisser des traces, ainsi que du sort qui leur est réservé. Même si la Commune n'est qu'un maillon

de la chaîne, elle doit se pencher sur ce phénomène montrant l'ampleur et les diverses facettes du problème plus global qu'est l'emprise de réseaux de trafiquants utilisant à leur bénéfice une série de ressources et de faiblesses. Il espère qu'aux divers niveaux, dont le Conseil de Police, on pourra approfondir cette question qui menace non seulement les intéressés mais aussi l'Etat de Droit.